

N/REF : 15/05/2024 12H00 C:024605 I:35207
V/REF : 1082575
V/Email reçu le Mercredi 15/05/2024 a 12H00

AGENCE HENRY

**53 COURS BERRIAT
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : 7 ISERE
7 RUE DE L'ISERE
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 17 Mai 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 7 RUE DE L'ISERE - CAVES DU BATIMENT A
SUR PLACE TECHNICIEN SPE DEPANNAGE - GUILLAUME 07 82 48 12 37
GERANTE SPE MME TRAPANI 06 81 46 26 89

MOTIF : INTERVENIR POUR LE POMPAGE DE L'EAU PRESENTE DANS LES CAVES POUR
PERMETTRE LA REPARATION D'UNE ALIMENTATION D'EAU

Donneur d'ordre : M. V. FESIGNY

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 16/05/2024 A 08H45
INTERVENTION DEPUIS LE BATIMENT
POMPAGE DES EAUX AU NIVEAU DE LA CAVE

OBSERVATIONS : FC LCOMPTER Email envoyé le 16/05/24 a 16H01 M. V. FESIGNY

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	265,35

TOTAL H.T.	265,35
T.V.A. a 10,00%	26,53
TOTAL T.T.C.En EURO	291,88

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN